



## Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti

### Nouvelle mesure dans le Plan d'action économique du Canada

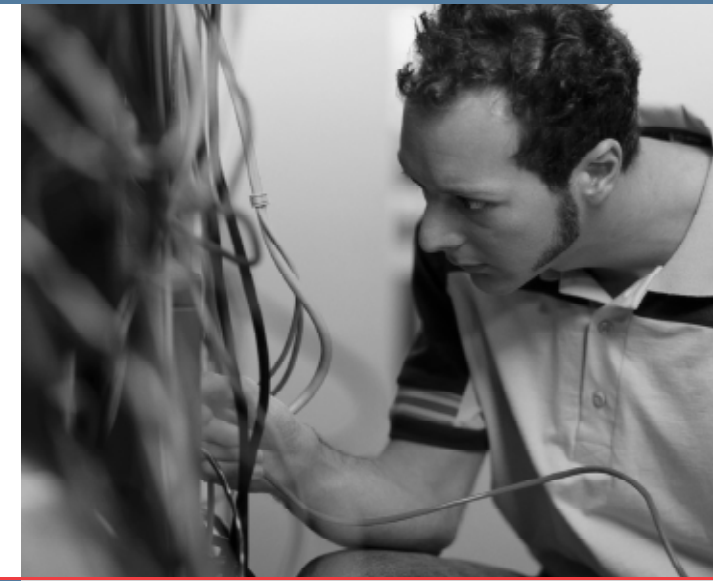
Dans le cadre de son **Plan d'action économique**, le gouvernement du Canada s'est engagé à promouvoir l'apprentissage de métiers spécialisés et la formation en apprentissage en investissant **40 millions de dollars** par année dans le programme de Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti, qui se veut un complément à la Subvention incitative aux apprentis. On estime que près de **20 000 apprentis** ayant terminé leur programme d'apprentissage et obtenu un certificat dans un métier désigné Sceau rouge seront admissibles à la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti chaque année.

### La Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti, qu'est-ce que c'est?

La Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti est une subvention imposable de **2 000 \$** destinée aux apprentis inscrits dans un métier désigné Sceau rouge afin de leur permettre de terminer leur programme d'apprentissage et d'obtenir ainsi leur certificat de compagnon. Les apprentis pourront faire une demande de subvention à compter du 2 juillet 2009 et leur admissibilité sera rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### Qui est admissible?

Les apprentis inscrits dans un métier désigné Sceau rouge dans la province ou le territoire où ils reçoivent un certificat de compagnon peuvent présenter une demande. Les apprentis doivent avoir réussi leur programme d'apprentissage dans un métier désigné Sceau rouge et avoir reçu un certificat de compagnon le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ou après cette date pour être admissibles à la subvention.



### Comment le programme fonctionne-t-il?

Les apprentis qui ont terminé leur programme d'apprentissage et obtenu leur certificat de compagnon dans un métier désigné Sceau rouge peuvent présenter une demande en vue de recevoir la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti de **2 000 \$**. Un métier désigné Sceau rouge est un métier reconnu en vertu du Programme des normes interprovinciales Sceau rouge et désigné comme tel dans une province ou un territoire. Norme nationale d'excellence en matière de formation dans les métiers désignés, le programme Sceau rouge permet de reconnaître les compétences des gens de métier.

Au titre de l'actuelle Subvention incitative aux apprentis, les apprentis sont déjà admissibles à une subvention imposable de **1 000 \$** lorsqu'ils terminent le premier ou le deuxième niveau de leur programme d'apprentissage dans un métier désigné Sceau rouge, jusqu'à un maximum de **2 000 \$**. Grâce à la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti et à la Subvention incitative aux apprentis, les apprentis qui terminent leur programme d'apprentissage et reçoivent un certificat dans un métier désigné Sceau rouge pourraient recevoir jusqu'à **4 000 \$** au total.

### Pour plus de renseignements

Pour en savoir plus sur la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti :

**CLIQUEZ** [servicecanada.gc.ca/  
apprentissage](http://servicecanada.gc.ca/apprentissage)

**COMPOSEZ** le **1-866-742-3644**  
(ATS : 1-866-909-9757)

**VISITEZ** un **Centre Service Canada**

Pour savoir où se trouve le Centre le plus près de chez vous, consultez notre site Web, à l'adresse [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca), et cliquez sur « Trouvez un Centre Service Canada près de chez vous » dans le menu de droite.

